



Kisaitou pratique du SNUipp 63

Edition du 9 janvier 2014

FSU et SNUipp

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est représentée dans les trois fonctions publiques. Elle rassemble des syndicats dont les adhérents travaillent dans le domaine de l'enseignement (SNUipp, SNES...), de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion professionnelle.



La FSU promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant et pluraliste au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe.

- Elle œuvre en faveur des choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie
- Elle contribue à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme
- Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société
- Elle agit pour ces objectifs, en France, en Europe et dans le monde
- Elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays les plus pauvres

La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle.

Pour favoriser l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître, elle a en permanence le souci

- de débattre avec l'ensemble des personnels
- de défendre avec force leurs revendications
- d'élaborer des propositions afin de construire des alternatives aux politiques actuelles

Le SNUipp-FSU, créé en 1992, est un syndicat de la FSU. Première force syndicale des enseignants du premier degré, il s'est donné pour mission d'informer, de revendiquer, d'agir, de favoriser l'unité d'action au sein de l'éducation nationale, mais aussi plus largement avec toutes les autres confédérations. Développer le service public d'éducation, transformer le métier, assurer la réussite de tous les élèves sont les objectifs de toute la profession portés par le SNUipp-FSU.



Se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est

- agir pour la transformation de l'école (plus de maîtres que de classes, abaissement des effectifs, travail en équipe...)
- décider ensemble et exiger collectivement une école de qualité
- refuser l'isolement
- donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer
- réfléchir sur les problèmes de société (combattre le chômage, l'exclusion, les

inégalités...)

66% du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu ou constituent un crédit d'impôt pour les personnes non imposables.

Fenêtres sur cours, la revue du SNUipp :



Permanences du SNUipp 63

Lundi, mardi et jeudi

9h00 – 12h30 & 13h30-17h00

Mercredi

9h00-12h00

Vendredi

Permanence téléphonique uniquement

SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr

